

Démarche	: Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)
Organisme	: Service Schémas-Projets, Direction de l'Autonomie, Direction Générale Adjointe des Solidarités

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement	<input type="text"/>
SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

La Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) est une instance de coordination institutionnelle qui a pour mission de définir un programme de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires. Elle fédère les acteurs du secteur sur des stratégies partagées et des actions au service de la construction de réponses plus lisibles et cohérentes pour les personnes sur le territoire de la Vienne (86).

L'objectif de cet appel à candidatures est de faire émerger et de soutenir des projets de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, de lutte contre l'isolement des personnes âgées, ou de soutien aux aidants de personnes âgées permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins repérés. Il porte sur les axes retenus par la Commission des Financeurs et les objectifs qui en découlent, présentés dans le cahier des charges accessible dans le formulaire, à partir du bouton "Guide de la démarche", ainsi que sur le site internet du Département de la Vienne : <https://www.lavienne86.fr/le-departement/administration/espace-reglementaire/les-appels-a-projets>

Par ailleurs, il est rappelé que la mission de la Commission des Financeurs est d'assurer un « effet levier » sur les financements déjà existants et consacrés à la prévention de la perte d'autonomie. Ses financements n'ont pas vocation à se substituer aux dispositifs existants mais bien à les compléter.

Aussi, cet appel à candidatures concerne :

- Les actions d'accompagnement à destination des proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie ;
- Les actions collectives de prévention de la perte d'autonomie à destination des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile et en EHPAD ;
- Les actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Pour répondre à cet appel à candidatures, il est indispensable de se référer au cahier des charges (lien d'accès précisé plus haut).

Pour vous accompagner dans la démarche

- Le cahier des charges de cet appel à candidatures : disponible en haut de la démarche via le lien "Télécharger le guide de la démarche", également accessible sur le site internet du Département de la Vienne : <https://www.lavienne86.fr/le-departement/administration/espace-reglementaire/les-appels-a-projets>. Ce cahier des charges précise le cadre et les conditions de financement d'une action.
- Des blocs d'explication bleus présents tout le long de la démarche

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86) Points de vigilance

- Attention : si vous avez déjà rempli une demande auprès de la CFPPA les années précédentes, veuillez être attentif aux évolutions apportées dans ce formulaire.
- Vous pouvez remplir votre dossier en plusieurs fois : pour ce faire, cliquez sur "Enregistrer le brouillon".
- Une fois votre dossier complété, cliquez bien sur "Soumettre le dossier".

1 action = 1 dossier à déposer

- Il est nécessaire de déposer 1 dossier pour 1 action
- Si une même action est réalisée dans plusieurs communes ou auprès de groupes de personnes différentes, le dépôt d'un seul dossier est suffisant.

1 action = 1 axe

Une action financée ne peut porter que sur un axe.

- Axe 4 : « Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie »
- Axe 5 : « Développement d'autres actions collectives de prévention »
- Axe 6 : « Développement d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées »

Si une action porte sur l'axe 5 « Développement d'autres actions collectives de prévention », elle peut toutefois intégrer plusieurs thématiques.

1 - Présentation de la structure

1. A. Informations générales sur la structure porteuse de l'action

Adresse locale (si différente du siège social)

Mail de la structure

Téléphone de la structure

Votre structure est-elle associée à une fédération ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si "OUI", merci de préciser le nom de la fédération :

Votre structure est-elle :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Nationale

Régionale

Départementale

Locale

1. B. Coordonnées du responsable légal de la structure

Nom du responsable légal

Prénom du responsable légal

Fonction du responsable légal

Mail du responsable légal

Téléphone du responsable légal

Veuillez renseigner une ligne directe et non le numéro de la structure.

1. C. Données bancaires et financières (pièces à joindre)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

RIB de la structure

Merci de joindre le relevé d'identité bancaire de la structure (comprenant l'IBAN) au format .pdf ou image (.jpeg, .png, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Le dernier compte de résultats de la structure

Dernier exercice clôturé

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Dernier rapport du commissaire aux comptes

Pour les structures soumises à la certification des comptes

1. D. Autres pièces concernant la structure

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Statuts de la structure

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Délégation de signature, le cas échéant

2 - Présentation générale de l'action

Coordonnées du référent projet

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

Nom du référent de projet

Prénom du référent de projet

Fonction du référent de projet

Mail du référent de projet

Téléphone du référent de projet

Autre contact d'une personne référente en cas d'absence du référent mentionné ci-dessus :

Caractéristiques générales du projet

Intitulé de l'action

Préciser l'intitulé de l'action à financer (une phrase maximum).

S'agit-il :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- d'une nouvelle action
- d'une demande de renouvellement d'une action déjà financée par la CFPPA
- d'une action présentée une précédente année à la CFPPA mais non financée

Quels sont les axes majeurs d'amélioration apportés à l'action ?

Pour faciliter l'examen de votre dossier, nous recommandons de limiter la réponse à 1 000 caractères.

Commentaires

En cas de demande de renouvellement de la subvention, merci d'indiquer en commentaire ci-dessous les dates d'attribution des précédentes subventions (exemple : 2021 et 2022, ou 2023).

Votre action concerne l'axe...

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Axe 4 : soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie
- Axe 5 : développement d'autres actions collectives de prévention
- Axe 6 : développement d'actions de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

Thématiques prioritaires

Pour rappel : les actions financées **en priorité** sont celles portant sur au moins une des 6 thématiques prioritaires (nutrition, activité physique, santé mentale, santé cognitive, santé visuelle, santé auditive).

Les actions portant sur d'autres thématiques que celles-ci restent possibles mais **ne seront pas prioritaires**.

Votre action concerne...

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Une seule thématique

Plusieurs thématiques

Quelle est la thématique de l'action ?

Pour rappel : les actions financées EN PRIORITE sont celles portant sur au moins une des 6 thématiques prioritaires (nutrition, activité physique, santé mentale, santé cognitive, santé visuelle, santé auditive).

Les actions portant sur d'autres thématiques que celles-ci restent possibles mais NE SERONT PAS PRIORITAIRES.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Nutrition

Activité physique

Santé mentale

Santé cognitive

Santé visuelle

Santé auditive

Lien social/lutte contre l'isolement

Habitat et cadre de vie

Sécurité routière

Accès aux droits

Usage du numérique

Autre action collective de prévention (à préciser)

Si vous avez sélectionné "Autre action collective de prévention", merci de préciser :

Quels sont les différentes thématiques de l'action ?

Pour rappel : les actions financées EN PRIORITE sont celles portant sur au moins une des 6 thématiques prioritaires (nutrition, activité physique, santé mentale, santé cognitive, santé visuelle, santé auditive).

Les actions portant sur d'autres thématiques que celles-ci restent possibles mais NE SERONT PAS PRIORITAIRES.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Nutrition

Activité physique

Santé mentale

Santé cognitive

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

- Santé auditive
- Lien social/lutte contre l'isolement
- Habitat et cadre de vie
- Sécurité routière
- Accès aux droits
- Usage du numérique
- Autre action collective de prévention (à préciser)

Si vous avez sélectionné "Autre action collective de prévention", merci de préciser :

Quelle est la thématique dominante ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Nutrition
- Activité physique
- Santé mentale
- Santé cognitive
- Santé visuelle
- Santé auditive
- Lien social/lutte contre l'isolement
- Habitat et cadre de vie
- Sécurité routière
- Accès aux droits
- Usage du numérique
- Autre action collective de prévention (à préciser)

Si vous avez sélectionné "Autre action collective de prévention", merci de préciser :

Commentaire

3 - Contexte de l'action

Éléments de diagnostic qui conduisent à la mise en oeuvre du projet

Vous pouvez préciser ici quels éléments de diagnostic/contexte territorial/besoin repéré vous ont conduit à proposer le projet pour le public ciblé.

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

Comment l'action a-t-elle été conçue ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Par notre structure
- À partir d'une action déjà mise en œuvre dans un autre département
- À partir d'une action qui a démontré l'adoption de changement de comportements des participants à travers une évaluation d'impact
- À partir d'un programme national labélisé par le Centre de Ressources et de Preuves (CRP)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de formation

Merci de joindre les attestations de formation délivrées par le CRP pour toute l'équipe formée

Quel est le nom du programme et les références des articles ou communications scientifiques qui étayent l'action ?

Pour faciliter l'examen de votre dossier, nous recommandons de limiter la réponse à 1 000 caractères.

4 - Description de l'action

4. A. Quel est le public cible de l'action ?

L'action s'adresse...

Pour rappel : seules les actions de l'axe 4 « Soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie » ciblent les proches aidants.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Aux personnes âgées de 60 ans et plus résidant à domicile
- Aux personnes âgées résidant en EHPAD
- Aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie

Les bénéficiaires ont-ils été impliqués dans la conception de l'action ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, comment ?

Envisagez-vous une démarche particulière pour atteindre les personnes en situation de vulnérabilité, éloignées des offres de prévention (méthode de repérage) ?

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Si oui, laquelle ?

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

Nombre de participants uniques envisagé

C'est-à-dire le nombre prévisionnel de personnes différentes qui participeront à l'action. Une personne qui participe à deux temps d'une même action est à compter une seule fois. Si l'action s'adresse à plusieurs groupes différentes, faire le total du nombre de personnes prévues pour l'ensemble des groupes.

Si l'action vise plusieurs publics (par exemple aidants et aidés), veuillez détailler la répartition des bénéficiaires par catégories dans les champs ci-après.

Nombre prévisionnel de bénéficiaires âgés de 60 ans et plus résidant à domicile

Nombre prévisionnel de bénéficiaires proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie

Attention : cet appel à candidatures ne concerne pas les aidants professionnels.

Nombre prévisionnel de bénéficiaires âgés de 60 ans et plus résidant en EHPAD

Caractéristiques du public ciblé : âge moyen des participants

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- De 60 à 69 ans
- De 70 à 79 ans
- De 80 à 89 ans
- De 90 ans ou plus

Commentaire

Vous pouvez apporter ici des précisions sur le nombre de bénéficiaires prévisionnel et le détail par catégorie.

Caractéristiques du public ciblé : degré d'autonomie

Si l'action est à destination de personnes autonomes, veuillez indiquer GIR 5-6.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- GIR 1 à 4
- GIR 5 à 6
- Tous les GIR

4. B. Quel est le format de l'action ?

Format de l'action

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Conférence, colloque, exposition
- Conférence + ateliers
- Forum (y compris théâtre interactif)
- Forum (y compris théâtre interactif) + ateliers

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

- Cycle d'ateliers
- Formation
- Autre format (à préciser)

Si vous avez sélectionné "Autre format", merci de préciser :

L'action se déroule t-elle :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- En présentiel
- En distanciel
- Hybride présentiel / distanciel

4. C. Quel est le contenu de l'action ?

Description du projet (texte libre en synthèse)

Description succincte du projet et de sa nature, elle doit contenir le nombre d'ateliers et le nombre de participants par ateliers, la fréquence et pour chaque séance type : le nom, la durée, les professionnels mobilisés, le but de la séance (objectifs opérationnels), le déroulé d'une séance avec des exemples d'activité, les indicateurs d'évaluation le cas échéant.

Merci de préciser les différentes étapes de structuration du projet ainsi que tout élément que vous jugerez utile pour saisir au mieux le sens et le cadre du projet.

Attention : les éléments relatifs à l'évaluation de l'action sont à décrire dans la section "4. H. Evaluation du projet" et non ici

Points forts et points faibles de l'action

4. D. Quels sont les objectifs de l'action ?

Précisions sur les objectifs

- À quelles problématiques de santé l'action répond-elle (objectifs généraux) ? Et quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs (objectifs opérationnels) ?
- Vous pouvez vous référer aux objectifs inscrits dans le cahier des charges accessible en haut du formulaire, rubrique "objectifs et axes soutenus"

Objectifs généraux du projet

Objectifs opérationnels

Traduction concrète des objectifs généraux

4. E. Où se déroule l'action ?

Territoires d'intervention sur le Département

Sélectionnez le ou les territoires d'intervention de l'action.

Si l'action concerne l'ensemble des EPCI du département, veuillez cocher uniquement "Tous les territoires".

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Communauté de Communes du Pays Loudunais
- Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault
- Communauté de Communes du Haut-Poitou
- Communauté Urbaine de Grand Poitiers
- Communauté de Communes des Vallées du Clain
- Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
- Communauté de Communes de Vienne et Gartempe
- Tous les territoires (7 EPCI)

Ville(s) de réalisation de l'action

Sélectionnez la ou les communes de réalisation de l'action.

Merci de préciser dans la case "commentaires" ci-dessous si ce ciblage est "acté" ou "en cours"

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ADRIERS
- AMBERRE
- ANCHE
- ANGLES-SUR-L'ANGLIN
- ANGLIERS
- ANTIGNY
- ANTRAN
- ARCADY
- ARCHIGNY
- ASLONNES
- ASNIERES-SUR-BLOUR
- ASNOIS
- AULNAY
- AVAILLES-EN-CHATELLERAULT
- AVAILLES-LIMOUZINE
-

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

- AYRON
- BASSES
- BEAUMONT SAINT CYR
- BELLEVILLE
- BELLEVONDS
- BERRIE
- BERTHEGON
- BERUGES
- BETHINES
- BEUXES
- BIARD
- BIGNOUX
- BLANZAY
- BOIVRE-LA-VALLEE
- BONNES
- BONNEUIL-MATOURS
- BOURESSE
- BOURG-ARCHAMBAULT
- BOURNAND
- BRIGUEIL-LE-CHANTRE
- BRION
- BRUX
- BUEROLLES
- BUXEUIL
- CEAUX-EN-LOUDUN
- CELLE-LEVESCAULT
- CENON-SUR-VIENNE
- CERNAY
- CHABOURNAY
- CHALAISSON
- CHALANDRAY
- CHAMPAGNE-LE-SEC
- CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE
- CHAMPIGNY EN ROCHEREAU
-

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

- CHAPELLE-VIVIERS
- CHARROUX
- CHASSENEUIL-DU-POITOU
- CHATAIN
- CHATEAU-GARNIER
- CHATEAU-LARCHER
- CHATELLERAULT
- CHAUNAY
- CHAUVIGNY
- CHENEVELLES
- CHERVES
- CHIRE-EN-MONTREUIL
- CHOUPPES
- CISSE
- CIVAX
- CIVRAY
- CLOUE
- COLOMBIERS
- COULOMBIERS
- COULONGES
- COUSSAY
- COUSSAY-LES-BOIS
- CRAON
- CROUTELLE
- CUHON
- CURCAY-SUR-DIVE
- CURZAY-SUR-VONNE
- DANGE-SAINT-ROMAIN
- DERCE
- DIENNE
- DISSAY
- DOUSSAY
- FLEIX
-

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

FONTAINE-LE-COMTE

FROZES

GENCAY

GENOUILLE

GIZAY

GLENOUZE

GOUEX

GUESNES

HAIMS

INGRANDES

ITEUIL

JARDRES

JAUNAY MARIGNY

JAZENEUIL

JOUHET

JOURNET

JOUSSE

LA BUSSIERE

LA CHAPELLE-BATON

LA CHAPELLE-MOULIERE

LA CHAUSSEE

LA FERRIERE-AIROUX

LA GRIMAUDIERE

LA PUYE

LA ROCHE-POSAY

LA ROCHE-RIGAULT

LA TRIMOUILLE

LA VILLEDIEU-DU-CLAIN

LATHUS-SAINT-REMY

LATILLE

LAUTHIERS

LAVOUX

LE VIGEANT

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

LEIGNES-SUR-FONTAINE

LEIGNE-SUR-USSEAU

LENCLOITRE

LES ORMES

LES TROIS-MOUTIERS

LESIGNY

LEUGNY

LHOMMAIZE

LIGLET

LIGUGE

LINAZAY

LINIERS

L'ISLE-JOURDAIN

LIZANT

LOUDUN

LUCHAPT

LUSIGNAN

LUSSAC-LES-CHATEAUX

MAGNE

MAILLE

MAIRE

MAISONNEUVE

MARCAY

MARIGNY-CHEMEREAU

MARNAY

MARTAIZE

MASSOGNES

MAULAY

MAUPREVOIR

MAZEROLLES

MAZEUIL

MESSEME

MIGNALOUX-BEAUVOIR

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

- MILLAC
- MIREBEAU
- MONCONTOUR
- MONDION
- MONTAMISE
- MONTHOIRON
- MONTMORILLON
- MONTS-SUR-GUESNES
- MORTON
- MOULISMES
- MOUSSAC
- MOUTERRE-SILLY
- MOUTERRE-SUR-BLOURDE
- NAINTRE
- NALLIERS
- NERIGNAC
- NEUVILLE-DE-POITOU
- NIEUIL-L'ESPOIR
- NOUAILLE-MAUPERTUIS
- NUEIL-SOUS-FAYE
- ORCHES
- OUZILLY
- OYRE
- PAIZAY-LE-SEC
- PAYROUX
- PERSAC
- PINDRAY
- PLAISANCE
- PLEUMARTIN
- POITIERS
- PORT-DE-PILES
- POUANCAY
- POUANT
-

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

- PRESSAC
- PRINCAY
- QUEAUX
- QUINCAY
- RANTON
- RASLAY
- ROCHE-S-PREMARIE-ANDILLE
- ROIFFE
- ROMAGNE
- ROUILLE
- SAINT MARTIN LA PALLU
- SAINT-BENOIT
- SAINT-CHRISTOPHE
- SAINT-CLAIR
- SAINTE-RADEGONDE
- SAINT-GAUDENT
- SAINT-GENEST-D'AMBIERE
- SAINT-GEORGES-LES-BAILLARGEAUX
- SAINT-GERMAIN
- SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS
- SAINT-JEAN-DE-SAUVES
- SAINT-JULIEN-L'ARS
- SAINT-LAON
- SAINT-LAURENT-DE-JOURDES
- SAINT-LEGER-DE-MONTBRILLAIS
- SAINT-LEOMER
- SAINT-MARTIN-L'ARS
- SAINT-MAURICE-LA-CLOURE
- SAINT-PIERRE-DE-MAILLE
- SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL
- SAINT-REMY-SUR-CREUSE
- SAINT-ROMAIN
- SAINT-SAUVANT
-

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

- SAINT-SECONDIN
- SAIRES
- SAIX
- SAMMARCOLLES
- SANXAY
- SAULGE
- SAVIGNE
- SAVIGNY-LEVESCAULT
- SAVIGNY-SOUS-FAYE
- SCORBE-CLAIRVAUX
- SENILLE-SAINT-SAUVEUR
- SERIGNY
- SEVRES-ANXAUMONT
- SILLARS
- SMARVES
- SOMMIERES-DU-CLAIN
- SOSSAIS
- SURIN
- TERCE
- TERNAY
- THOLLET
- THURAGEAU
- THURE
- USSEAU
- USSON-DU-POITOU
- VALDIVIENNE
- VAL-DE-COMPORTE
- VALENCE-EN-POITOU
- VAUX-SUR-VIENNE
- VELLECHES
- VERNON
- VERRIERES
- VERRUE
-

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

VICQ-SUR-GARTEMPE

VILLEMORT

VILLIERS

VIVONNE

VOUILLE

VOULEME

VOULON

VOUENUIL-SOUS-BIARD

VOUENUIL-SUR-VIENNE

VOZAILLES

YVERSAY

Merci de préciser si ce ciblage est "acté" ou "en cours"

4. F. Quel est le calendrier de réalisation de l'action ?

Précisions concernant le calendrier de réalisation des actions

- Les actions doivent se terminer au plus tard le 31 décembre 2026.
- Pas de pluriannualité en 2026, seules des actions annuelles sont financables.

Date de début de l'action (même prévisionnelle)

Merci d'indiquer la date prévisionnelle de début.

Attention : les financements attribués par la Commission des Financeurs ne pourront concerter que la période de l'appel à candidatures (soit de la date de notification de la décision à la date de clôture des actions).

Date de fin de l'action (même prévisionnelle)

Merci d'indiquer la date prévisionnelle de clôture.

Attention : les financements attribués par la Commission des Financeurs ne pourront concerter que la période de l'appel à candidatures (soit de la date de notification de la décision à la date de clôture des actions).

Durée totale de l'action en nombre de mois (prévisionnel)

Attention : le calendrier proposé doit respecter le calendrier de l'appel à candidatures.

Nombre total de séances/événements prévus

Fréquence des séances/événements

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Une fois (si action ponctuelle)

Une fois par semaine

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

- Trois fois par semaine
- Une fois par mois
- Deux fois par mois
- Autre

Si vous avez sélectionné "autre", merci de préciser la fréquence :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Programme prévisionnel de l'action

Joindre un échéancier de la mise en œuvre de l'action **(cf. modèle ci-dessous à compléter)**

4. G. Quelles sont les modalités de mise en œuvre du projet ?

Les ressources humaines

Vous détaillez ici les compétences et profils des intervenants au cours de l'action :

Intervenants extérieurs

Pour la mise en œuvre de l'action, est-il prévu de recourir à des intervenants extérieurs à votre structure ? (non salariés)

Cochez la mention applicable

- Oui
- Non

Nombre d'intervenants extérieurs prévus (non salariés de la structure)

Merci de préciser les compétences et statut du ou des intervenant(s) extérieur(s) (formations diplômantes ou certifiantes, expérience, libéral ou autre)

Ressources internes

Merci de préciser le nombre d'ETP mobilisés au sein de votre structure pour la mise en œuvre de l'action

Merci de détailler les ressources internes à votre structure mobilisées pour la mise en œuvre de l'action (fonction, type de contrat, compétences et formation, nombre d'heures d'intervention)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Merci de joindre les CV ou tout document pouvant justifier de la qualification des intervenants

Moyens de mise en œuvre de l'action

Moyens matériels prévus

Si un montant figure dans le compte "petit matériel" du budget prévisionnel, merci de préciser le matériel ici.
Si vous n'avez pas prévu de moyens matériels, merci d'indiquer "NA" en réponse

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

Moyens de communication prévus

(Flyers, affiches, sites internets institutionnels ou de la structure...)

Si vous n'avez pas prévu de moyens de communication, merci d'indiquer "NA" en réponse

Modalités d'accès physique au projet/moyens de transports

Veuillez préciser les modalités d'accès physique, prévues et possibles, au lieu de l'action.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Accès autonome
- Transport solidaire
- Co-voiturage entre participants
- Transport organisé par le porteur de l'action
- Autre

Commentaires sur les modalités d'accès physique/moyens de transports

Outils utilisés pour la mise en œuvre du projet : méthode et supports

Précisez par exemple si vous utilisez un référentiel pour la mise en œuvre de l'action, des supports pédagogiques, etc.

4. H. Evaluation du projet

La démarche d'évaluation

- **Une démarche d'évaluation commence par une description des réalisations et des effets ou impacts attendus.** Les effets ou impacts sont les changements que le projet vise, en particulier pour les bénéficiaires. Cette description peut ensuite être complétée par une évaluation qui cherche à rendre compte et mesurer les impacts réellement atteints.

- **En matière de prévention, les effets ou impacts attendus pour les bénéficiaires peuvent être l'acquisition de connaissances en matière de santé, des intentions de changement ou des changements effectifs de comportements.** Exemples : le bénéficiaire connaît les adaptations possibles dans son logement pour éviter les chutes, il augmente le nombre de sorties et loisirs, il modifie ses habitudes alimentaires, il intègre une activité physique dans son quotidien...

Merci de décrire les effets ou changements de comportement attendus pour les bénéficiaires de cette action (objectifs spécifiques)

5 - Partenariats

Les partenariats

Le rôle des partenaires peut être multiple :

- **Avant l'action** : pour concevoir l'action, identifier les problématiques spécifiques du territoire, repérer et recruter le public ciblé...
- **Au cours de l'action** : prêt de matériel, intervention au cours d'une ou plusieurs séances pour présenter l'offre locale...
- **Tout au long ou après l'action** : partage d'expérience et de conseils, évaluateur externe...

Quel que soit le moment d'intervention du partenaire, son implication et son rôle sont à prévoir dès la conception de l'action. Il est demandé ci-dessous de lister les partenaires ayant formalisé leur engagement et les partenaires sans engagement à date.

Merci de préciser la liste des noms et les rôles des partenaires avec lesquels un engagement est formalisé (joindre ci-dessous les preuves d'engagement obligatoirement)

Veuillez préciser pour chaque partenaire la nature du partenariat (opérationnel, financier...)

Précisions sur les attendus de la lettre d'engagement

Attention ce n'est pas un engagement du prestataire intervenant, rémunéré par le biais de l'action, qui doit transmettre une lettre d'engagement mais bien un partenaire de l'action : soit pour le co-portage d'un projet, le relais communication/repérage des bénéficiaires, une aide à la mise en place. Toute lettre d'engagement transmise par un prestataire ne sera pas acceptée.

Concernant particulièrement les EHPAD : même principe. L'attente de la CFPPA vise un engagement d'un acteur du domicile à relayer l'action, aider au repérage, la co-construire.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Merci de joindre les lettres d'engagements des partenaires

Cf. modèle ci-dessous

Merci de lister les noms et les rôles des partenaires sans engagement formalisé à date

6 - Budget prévisionnel

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

Budget total de l'action

Seulement un montant doit apparaître dans ce champ (pas de lettre, d'espace...)
Il s'agit du budget total de l'action, quelle que soit sa durée.

Montant total de la subvention sollicitée auprès de la CFPPA (en euros)

Pourcentage des produits

Montant de la subvention sollicitée / Montant total de l'action x 100

Reste à charge prévisionnel pour l'usager

Indiquer le reste à charge qui devra être payé par l'usager (si identifié).

Auto-financement

Faire apparaître la part d'auto-financement pour cette action.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel détaillé

Cf. modèle ci-dessous à compléter

Avez-vous effectué d'autres demandes de subvention auprès de financeurs (pour cette même action) ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Merci d'indiquer la liste des financeurs sollicités et pour chacun : le montant sollicité, pour quel objet et le statut de la demande (déposée, accordée ou refusée)

7 - Pièces complémentaires à joindre au dossier

Présentation de la démarche d'évaluation (par exemple des questionnaires de satisfaction, etc.)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Attestation sur l'honneur

Cf. modèle ci-dessous à compléter

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis 1

Vous pouvez joindre au dossier les éventuels devis en lien avec la mise en oeuvre du projet

Appel à candidatures CFPPA 2026 - Département de la Vienne (86)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Devis 2

Vous pouvez joindre au dossier les éventuels devis en lien avec la mise en oeuvre du projet

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Les outils d'évaluation des actions (enquête de satisfaction ...)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Document explicatif 1 (projet, contexte, etc.)

8 - Dix lignes pour convaincre

Synthétiser les spécificités de l'action

Ces quelques lignes doivent permettre aux membres de la CFPPA de comprendre la nature de l'action, ses spécificités et ses points forts par rapport aux besoins du territoire. L'enjeu est d'être bref, d'aller à l'essentiel tout en valorisant l'action. Il doit présenter le problème, la méthode et les résultats attendus.

Dix lignes pour convaincre

Information Protection des données à caractère personnel

Les informations vous concernant sont collectées par le Département de la Vienne, responsable de traitement, dans le cadre de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) pour la gestion des relations avec les opérateurs d'actions collectives comprenant :

- l'appel à candidatures, l'instruction des dossiers soumis via télé-service ;
- la notification des décisions de refus ou d'attribution de subvention ;
- le paiement des subventions ;
- la correspondance avec les opérateurs.

Conformément à la loi n°78-17 et au règlement (UE) 2016/679, vous avez un droit d'accès, de rectification de vos données ainsi que d'un droit de limitation et d'opposition de leur traitement, dans les conditions prévues par ces textes. Vous pouvez exercer vos droits en contactant le Délégué à la protection des données, par courrier (Département de la Vienne, Place Aristide Briand, CS 80319, 86008 Poitiers Cedex) ou via le formulaire "Contactez le DPO" sur le site internet lavienne86.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

La notice d'information complète relative à ce traitement est à votre disposition sur demande auprès du service Schémas-Projets (05.16.01.02.27 – cfppa@departement86.fr), service gestionnaire.